



No dossier TAQ: STE-M-251370-1608

Réd.

Nature(s): 310.000 LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT
310.100 CONTESTATION D'UNE DÉCISION
310.130 SANCTION ADMINISTRATIVE PÉCUNIAIRE

Membre(s): Louis A. Cormier
François Boutin

[]

Date(s): 13 juin 2018

Heure: 9 h 30

Lieu: Tribunal administratif du Québec, 22^e étage
Montréal

Identification des parties

Club de tir L'Acadie

Qualité

Partie requérante

Prés. [] Abs. []

Adresse

a/s M. Robert Trahan
130, ch. Du Ruisseau-Des-Noyers
Saint-Jean-sur-Richelieu QC J2Y 1G9

No tél / No fax

(450) 348-5566(R)

Miller Thomson SENCRL

Représentant

Prés. [] Abs. []

1000, rue de la Gauchetière Ouest, 37^e
étage
Montréal QC H3B 4W5

(514) 871-5402(R)

(~~Claire R. Durocher~~)

Khadija Amine

Min. du Développement durable, de l'Environnement &
de la

Partie intimée

Prés. [] Abs. []

lutte contre les changements climatiques
Madame Catherine Lasalle (SAP)
675, boul. René-Lévesque Est, 29^e étage,
boîte 86
Québec QC G1R 5V7

(514) 875-5210(B)

(514) 875-4308(F)

(418) 649-3524(B)

(418) 644-4598(F)

Bernard, Roy (Justice-Québec)

Représentant

Prés. [] Abs. []

Direction du contentieux
Ministère de la Justice
1, rue Notre-Dame Est, bureau 8.00
Montréal QC H2Y 1B6

(514) 393-2336(B)

(514) 873-7074(F)

M^c (Alexis Milette)

INFORMATION SUR LA SÉANCE

Audience du recours introductif (y compris les
requêtes incidentes)

[] Enregistrement: Nombre de cassettes: _____

[] Audience sur requête incidente

Responsable: _____
Nom

[] Conciliation

_____ Adresse Ass.

[] Conférence préparatoire

Sténographe: _____ []

[] Visite des lieux

_____ Nom

[] Appel de rôle

_____ Adresse Ass.

[] Téléconférence (tél. ou autre)

Interprète: _____ []

_____ Nom

_____ Adresse

RÉSULTATS

[] Récusation

DURÉE

Début

Fin

[] Acquiescement à jugement

Date : 2018 06 13 avant-midi 09 : 38 : 53
A M J Heure Heure

[] Désistement à l'audience

après-midi 14 : 06 : 17 : 40
Heure Heure

[] Désistement à produire le _____
A M J

soirée _____
Heure Heure

[] Règlement à l'audience

Date : _____ avant-midi _____
A M J Heure Heure

[] Règlement à produire le _____
A M J

après-midi _____
Heure Heure

[] Remise accordée à la demande de _____

soirée _____
Heure Heure

Motifs _____

[] Visite des lieux à effectuer le _____
A M J

[] Documents à produire: _____

Req.

Int.

Autre

_____ A M J

_____ A M J

_____ A M J

[] Notes et autorités à produire

Req.

Int.

Réplique

_____ A M J

_____ A M J

_____ A M J

[] Audience ex parte

[] Ajournement à _____
A M J

[] Décision à l'audience

[] Ajournement sine die

[] Motifs à rédiger

Délibéré le _____
A M J

Retour du dossier au secrétariat [] Oui [] Non

Page(s) annexée(s) Nombre 4

Signature SMAKI Khadija

Date 2018 06 13
A M J

Début : 09 :37

Sont présents :

M^e Fadi Amine (Miller Thomson SENCRL) pour la requérante, Club de tir l'Acadie.

M^e Alexis Milette (Justice Québec), pour l'intimée, le ministère du Développement durable de l'environnement.

Points d'intendance

09 :39: M^e Fadi parle des pièces à produire, de la requête introductive et de son plan de plaidoirie.

09 :41 : Début de la preuve de la requérante

09 :41 : Assermentation de M. Robert Trahin, 49 ans, directeur général.

09 :43 : Début de l'interrogatoire de M. Trahin

09 :50 : M^e Fadi dépose la pièce R-1

R-1 : Agréments afférents au Club de Tir Acadie, chasseurs et pêcheurs.

10 :05 : Le Tribunal demande au témoin si le club est fréquenté uniquement par des membres et demande le nombre de membres.

10 :06 : Le Tribunal demande si lundi et mardi il n'y avait pas d'activité.

10 :09 : M^e Fadi dépose la pièce R-2 en liasse

R-2 en liasse : Liste de pièces extraites du dossier administratif

10 :12 : M^e Fadi dépose la pièce R-3

R-3 : Règlement 1466

10 :14 : M^e Fadi dépose la pièce R-4

R-4 : Entrée en vigueur du règlement 1466

10 :31 : La pièce I-1 a été cotée (déjà remise au Tribunal)

I-1 : Pièce supplémentaire de la procureure de Québec.

10 :51 : M^e Millette intervient pour demander à M^e Fadi s'il en a pour longtemps, vu qu'il a 3 témoins à faire entendre.

10 :55 : Fin de l'interrogatoire de M. Trahin

10 :56 : Début du contre-interrogatoire de M. Trahin.

11 :03 : M^e Fadi fait objection à la question au motif que ce n'est pas au témoin de dire si les plaintes des résidents sont justifiées.

11 :04 : M^e Fadi fait objection au motif que c'est un témoin de fait.

11 :04 : Le Tribunal autorise la question.

11 :06 : Le Tribunal demande au témoin ce que représente le délai de 3 ans.

11 :08 : M^e Fadi fait objection quant à la pertinence de la question.

SMANI Khadija

Signature

2018 | 06 | 15

Date

11 :08 : Le Tribunal libère le témoin

11 :08 : Suspension

11 :21 : Reprise

11 :21 : Début de la preuve de l'intimée

11 :21 : fait la cotation des pièces déjà remis au Tribunal et dépose les pièces.

I-1 devient I-39 : Pièces supplémentaires de la procureure du Québec

I-40 : Expertises additionnelles

I-41 : Fiches d'observation des plaignants

I-42 : Curriculum vitae de M. Charles Pelletier

I-43 : Photo de la pancarte du Club

11 :28 : Assermentation de madame Danielle Poulain, inspectrice au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

11 :29 : Début de l'interrogatoire de madame Poulain.

11 :45 : M^e Fadi demande si le document auquel se réfère le témoin, pouvait être déposé en pièce.

11 :46 : M^e Millette s'engage à faire des copies et le déposer après que le nom qui y paraît soit caviardé après la pause du dîner.

11 :48 : M^e Fadi demande à ce que le nom caviardé soit remplacé par la mention même témoin.

11 :49 : Le Tribunal demande d'éviter d'ouvrir le débat sur la confidentialité du nom du plaignant.

11 :50 : Les avocats demandent aux témoins de sortir.

11 :51 : Enregistrement sous ordonnance de confidentialité.

11 :52 : Fin d'enregistrement sous ordonnance de confidentialité.

11 :52 : Suite de l'interrogatoire de madame Poulain.

12 :00 : Fin de l'interrogatoire de madame Poulain

12 :00 : Début du contre-interrogatoire de madame Poulain

12 :08 : Le Tribunal questionne le témoin sur la note d'instruction 98 01.

12 :46 : Fin du contre-interrogatoire de madame Poulain

12 :46 : Le Tribunal pose des questions au témoin sur la page 55 de la pièce R-2, concernant la lettre du 31 juillet 2015, qui lui est adressée personnellement.

12 :51 : Le Tribunal libère le témoin.

12 : 52 : M^e Fadi demande à ce que le courriel soit coté en pièce.

SMARCI Khadija

Signature

2018	06	15
------	----	----

Date

12 :53 : Suspension

14 :02 : Reprise

14 :02 : Reprise de la preuve de l'intimée

14 :02 : M^e Millette dépose la pièce I-44

R-44 : courriel de madame Poulain (Confidentiel)

14 :03 : Début de l'interrogatoire de M. Pelletier

14 :03 : Assermentation de M. Charles Pelletier, coordonnateur.

14 :05 : Interrogatoire de M. Pelletier sur ses qualifications.

14 :07 : M^e Fadi contre-interroge M. Pelletier sur ses qualifications.

14 :12 : M^e Millette fait objection au motif que le témoin est intervenu pour la deuxième avis de non-conformité.

14 :13 : M^e Fadi fait objection à la reconnaissance du témoin comme expert en acoustique.

14 :13 : Le Tribunal reconnaît le témoignage du témoin comme expert.

14 :18 : Le Tribunal questionne à savoir si le décibel est une échelle logarithmique.

14 :31 : Fin de l'interrogatoire de M. Pelletier.

14 :31 : M^e Fadi contre-interroge M. Pelletier.

14 :35 : Fin du contre-interrogatoire de M. Pelletier

14 :35 : Le Tribunal questionne le témoin sur la similitude du tableau 3 et du tableau 5.

14 :36 : Le Tribunal libère le témoin.

14 :36 : Interrogatoire de M. Castonguay

14 :36 : Assermentation de M. Luc Castonguay, directeur de l'urbanisme et du développement économique.

14 :57 : Fin de l'interrogatoire de M. Castonguay

14 :57 : Début du contre-interrogatoire de M. Castonguay

15 :05 : Fin du contre-interrogatoire de M. Castonguay

15 :06 : Suspension

15 :16 : Reprise

15 :16 : Début de la plaidoirie de la partie requérante

16 :40 : Fin de la plaidoirie de la requérante

16 :40 : Début de la plaidoirie de la partie intimée

17 :28 : Fin de la plaidoirie de la partie intimée

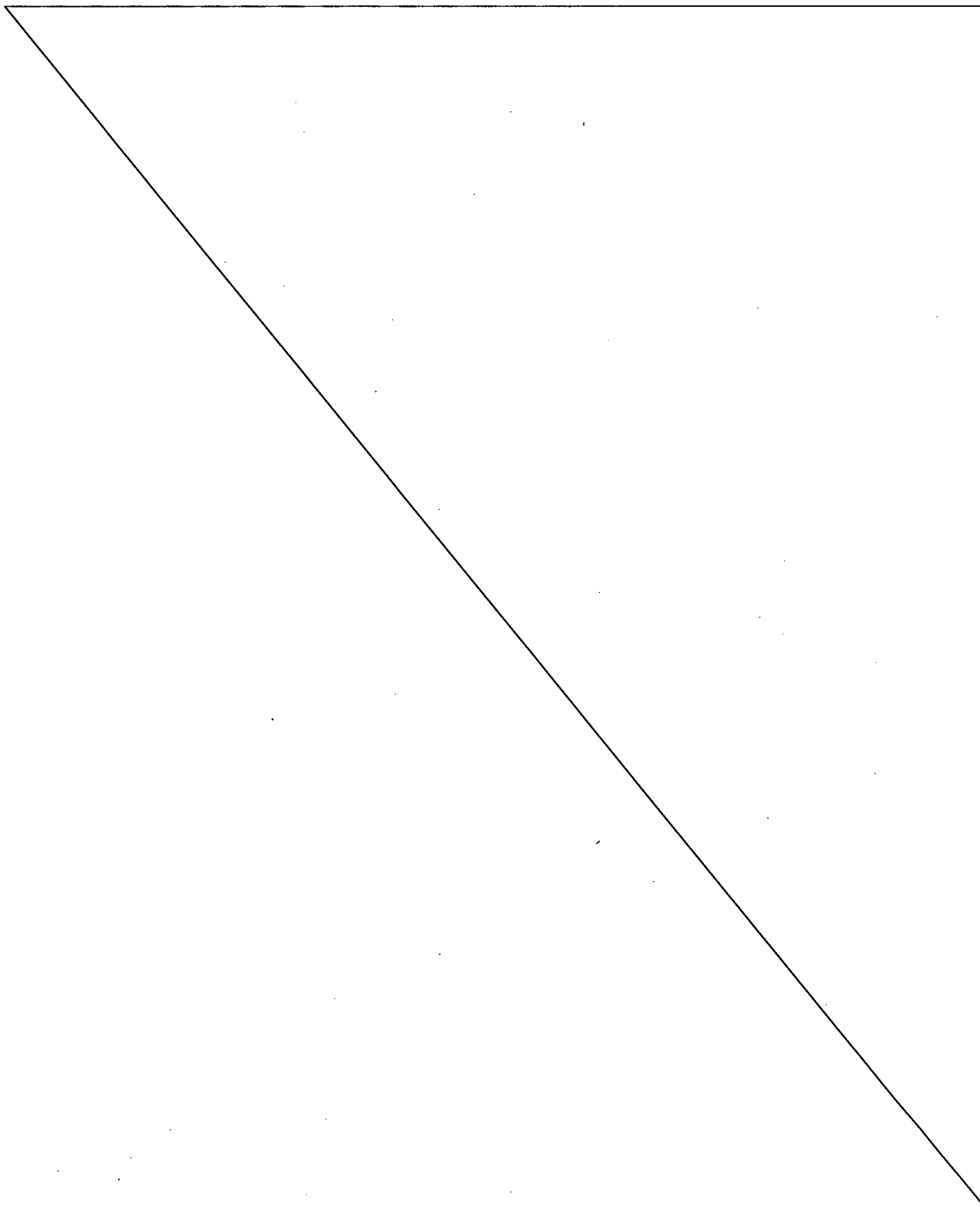
SMARI Khadija
Signature

2018	06	15
Date		

17 :28 : Réplique de M^e Fadi.

17 :40: Fin de l'audience

Prise en délibéré le 13 juin 2018



Shakli Khadija
Signature

2018 06 15
Date